

## Modalités d'inscription aux ateliers et cours publics 2026/2027

### Procédure d'inscription

Les inscriptions se font exclusivement sur place, directement auprès du secrétariat de l'école et sont enregistrées par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles. Si un cours est complet, vous pouvez demander à être inscrit·e sur liste d'attente.

L'inscription est validée à réception du dossier complet, des pièces justificatives et du règlement de l'adhésion. Tout dossier incomplet ne pourra être enregistré.

Vous pouvez déposer un dossier d'inscription pour une tierce personne, dans la limite d'un seul dossier (en plus du votre le cas échéant).

### Liste des pièces à fournir :

- Le présent dossier dûment complété
- Un justificatif pour déterminer le tarif applicable à votre situation :
  - Si étudiant : copie du certificat de scolarité ou carte étudiante en cours de validité
  - Si bénéficiaire de minimas sociaux (RSA, AAH, ASS) : justificatif datée de moins de 3 mois
  - Pour toute autre situation : avis d'imposition établi en 2025 sur vos revenus 2024
- Un moyen de paiement (CB, chèque ou espèces)
- Pour les mineurs : une photo d'identité

### Inscription aux cours hebdomadaires *Organisation*

Les cours ont lieu chaque semaine du 21/09/2026 au 25/06/2027 inclus. Les cours n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires, les jours fériés et le pont de l'ascension.

Il n'y a pas de cours d'essais.

Il n'est pas possible d'assister à d'autres cours pour lesquels vous n'êtes pas inscrit·e pour compenser les cours qui auraient été manqués.

En cas d'absence ponctuelle d'un enseignant pour raison de santé, il n'est pas prévu de rattrapage du cours annulé. En cas d'absence prolongée, l'établissement met en place un remplacement de l'enseignant concerné, ou procède au remboursement au prorata des cours annulés.

Il vous est possible de changer de cours dans la limite d'un changement dans l'année et dans la limite des places disponibles. Pour cela, il vous faut informer le secrétariat préalablement.

### *Inscription en cours d'année*

Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année, dans la limite des places disponibles, que vous soyez déjà adhérent·e ou non.

Une réduction est appliquée au tarif annuel en fonction de la période où vous vous inscrivez (voir grille tarifaire). Le règlement de l'inscription se fait en une seule fois.

### **Inscription aux stages**

L'inscription à un stage se fait pour l'ensemble des demi-journées prévues. Le stage se déroule sous réserve d'un nombre minimum d'inscrits. Vous recevez un mail de confirmation la semaine précédent le stage. En cas d'annulation par l'établissement, l'inscription vous est remboursée.

### **Tarifs**

Voir grille tarifaire.

### **Paiement**

#### *Cours hebdomadaires*

L'inscription aux cours et ateliers est annuelle. Les droits d'inscription sont

annulés, quelle que soit la fréquentation du ou des cours.

Si vous vous inscrivez avant le mois de novembre, vous pouvez opter pour un paiement unique ou fractionné en deux fois. Dans le 2ème cas, un premier versement de 50% doit être effectué au moment de l'inscription ; et le second versement, correspondant aux 50% restants, doit intervenir avant le 30 novembre 2026.

Le deuxième versement est dû, quelle que soit la fréquentation des cours et ateliers et quelles que soient les modalités d'enseignement (en présentiel ou à distance).

### *Stages*

L'inscription à un stage se règle en totalité et en une seule fois.

### **Résiliation de votre inscription**

#### *Cours hebdomadaires*

Vous pouvez résilier votre inscription et obtenir un remboursement à l'issue du 1er cours qui suit la date de votre inscription. Pour cela, il vous faudra adresser au secrétariat une demande de résiliation écrite accompagné de votre RIB.

Il ne sera pas possible de résilier votre inscription passé le délai imparti, que vous ayez effectivement participé au cours ou non.

Un remboursement peut être accordé dans le cadre d'un déménagement pour des raisons professionnelles ou de santé, uniquement sur présentation de justificatifs et sur décision du directeur général.

### *Stages*

Vous pouvez annuler votre inscription à un stage en adressant cette demande par écrit 8 jours avant le début du stage.

Passé ce délai, les droits d'inscription ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement.